

Quel permis faut-il pour conduire sa remorque ?

Le permis B suffit pour conduire un véhicule automobile d'un P.T.A.C. n'excédant pas 3,5 tonnes auquel est attelée une remorque :

- d'un P.T.A.C. n'excédant pas 750 kg,
- ou d'un P.T.A.C. supérieur à 750 kg mais à la double condition :
- que le P.T.A.C. de la remorque n'excède pas le poids à vide du véhicule tracteur, et que le total des P.T.A.C. (véhicule tracteur + remorque) n'excède pas 3,5 tonnes.


LE PERMIS B	
Véhicule tracteur P.T.A.C. < ou = à 3,5 T	Remorque ou caravane P.T.A.C. < ou = à 750 kg


En revanche **le permis E(B)** est exigé pour conduire des ensembles constitués par un véhicule tracteur d'un P.T.A.C. n'excédant pas 3,5 tonnes et d'une remorque dont le P.T.A.C est supérieur à 750 kg :

- lorsque le P.T.A.C. de la remorque est supérieur au poids à vide du véhicule tracteur,
- ou lorsque le total des P.T.A.C. (véhicule tracteur + remorque) est supérieur à 3,5 tonnes

LE PERMIS E(B)	
Véhicule tracteur P.T.A.C. < ou = à 3,5 T	Remorque ou caravane P.T.A.C. > à 750 kg et P.T.A.C. remorque > au poids à vide du véhicule tracteur

LE PERMIS B	
Véhicule tracteur P.T.A.C. < ou = à 3,5 T	Remorque ou caravane P.T.A.C. > 750 kg mais < ou = au poids à vide du véhicule tracteur et P.T.A.C. tracteur + P.T.A.C. remorque < ou = à 3,5 T


EXEMPLE	
	
Véhicule tracteur P.T.A.C. : 1500 kg P.V. : 1020 kg	Remorque ou caravane P.T.A.C. : 950 kg
P.T.A.C. véhicule tracteur + P.T.A.C. remorque = 2450 kg Permis B	
Permis B Pas de permis E	

EXEMPLE	
	
Véhicule tracteur P.T.A.C. : 1500 kg P.V. : 1200 kg	Remorque ou caravane P.T.A.C. : 1500 kg
P.T.A.C. 1500 kg + P.T.A.C. 1500kg = 3000 kg P.T.A.C. remorque > P.V. véhicule tracteur Permis E(B)	
Permis E EXIGIBLE	

Le **nouveau permis B96** permet de circuler avec un P.T.R.A maximum de 4 250 kg sans la contrainte du permis B à savoir :

- Le PTAC de la remorque pourra être supérieur au poids à vide du véhicule tracteur
- Ce permis s'obtient par une simple formation de sept heures (identique à un stage de rattrapage de points) et sera valable à vie.

LE PERMIS B96	
Véhicule tracteur - P.T.A.C. < ou = à 3,5 T	
Remorque ou caravane - P.T.A.C. > à 750 kg	
P.T.R.A. < ou = à 4250 kg	

EXEMPLE	
	
Véhicule tracteur P.T.A.C. : 1500 kg P.V. : 1200 kg	Remorque ou caravane P.T.A.C. : 1500 kg
P.T.A.C. 1500 kg + P.T.A.C. 1500kg = 3000 kg	
Permis B96 exigible	